

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 20 janvier 2020

Le 20 janvier 2020 à 19h30, le groupe fondateur de l'association Vélo Pays Royannais s'est réuni en assemblée générale constitutive à la maison des associations de Royan. A leur invitation, environ 60 personnes se sont réunies pour participer à cette assemblée générale constitutive.

L'assemblée générale a désigné Jeanine Caillault en qualité de présidente de séance et Jean Lacaze en qualité de secrétaire de séance. 3 personnes ont aussi été désignées en qualité de scrutateur afin de compter les votes et d'en donner les résultats.

La présidente de séance a été assistée de Jérôme Fernandez dans la présentation des différentes informations. En début de séance, il a été proposé aux membres de l'assemblée de se porter candidat pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Après avoir présenté les membres du groupe fondateur, il a été rappelé que l'assemblée générale constitutive devait statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation Association Vélo pays Royannais - Approbation des statuts
- Montant des cotisations
- Proposition du premier Conseil d'Administration - Questions diverses

La présentation des motivation pour créer une nouvelle association de cyclistes en pays rayonnais a été faite par Jérôme Fernandez. Il a été rappelé que cette association a pour objet de promouvoir l'usage du vélo, faciliter, améliorer, sécuriser la pratique du vélo sur le Pays Royannais.

Il a aussi été précisé la volonté de créer une association affiliée à la « Fédération des Usagers de la Bicyclette »(FUB).

Les statuts de la future association on ensuite été présentés et expliquées.

Il n'y a pas eu de remarques ou d'objection particulière dans la salle au sujet des statuts.

La présidente de séance a aussi proposé à l'assemblée des exemplaires imprimés du projet de statuts.

Un vote a ensuite été fait concernant l'adoption des statuts.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale a adopté les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.



Montant des cotisations

Les montant des cotisations imaginées par le groupe fondateur ont ensuite été présentés et sont repris ci dessous.

Montant de la cotisation annuelle :

- Adhésion individuelle : 10€
- Adhésion famille avec enfant(s) : 15€
- Adhésion pour personne mineure ou tarif solidaire : 3€ - Adhésion personnes morales : 30€

Il a été précisé que ces montants, s'inspirent des montant d'autres associations de la région affiliées à la FUB.

Suite à cette présentation, différentes questions ont été posées dans la salle.

Question : Comment seront utilisées les cotisations des adhérents ?

Réponse du groupe fondateur : Les premières cotisations permettront de communiquer afin de faire connaître l'association (création d'un logo...), permettront de souscrire à une assurance, ainsi que de payer l'affiliation à la FUB. Il est précisé que un euro par cotisation est reversé à la FUB en plus de la cotisation forfaitaire pour l'association. Enfin, les cotisations permettront à l'association de mener des action telles que prévues dans les statuts.

Question : Y a t il un budget prévisionnel à ce stade ?

Réponse du groupe fondateur : Il n'y a pas de budget prévisionnel pour le moment.

Question : Quelles sont les actions prévues par l'association ?

Réponse du groupe fondateur : Il n'y à ce stade pas de liste précise des actions à mener mais elles ont été évoquées en introduction. Il s'agit notamment de dialoguer avec les pouvoirs publics concernant les aménagement cyclables, en se basant notamment sur les enquêtes réalisées par la FUB au niveau national et ayant des résultats sur l'agglomération royannaise.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente a proposé à l'assemblée de voter le montant des cotisations.

2ème délibération : L'assemblée générale a adopté les montant des cotisations tels que proposés. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association **Vélo Pays Royannais** du 20 janvier 2020

2/3

Élection des membres du premier Conseil d'Administration



Il a été présenté la liste des personnes du groupe fondateur souhaitant être membres du conseil d'administration. Il s'agit de :

BAUDOUIN Dominique, DEBAN David, DOUTRELEAU Louis, DUVERGER Daniel, FERNANDEZ Jérôme, GEORGIADÈS Claude, GIRONNET Estelle, LACAZE Jean

Trois autres personnes de l'assemblée ont aussi indiqué leur souhait d'être membres du conseil d'administration :

BACON Olivier, FLEURY Marie-Luce, PREVOST Isabelle

Des bulletins portant la liste des noms des 11 personnes souhaitant être membres du conseil d'administration ont ensuite été distribués à l'assemblée afin de voter à bulletin secret. La présidente de séance a précisé qu'il était possible de rayer des noms sur cette liste, ainsi que d'en rajouter. Toutes les personnes souhaitant voter ont déposé leur bulletin dans l'urne. 60 bulletins exprimés ont été comptés.

3ème délibération : L'assemblée générale a élu les 11 membres du premier conseil d'administration à l'unanimité. Les premiers membres du conseil d'administration sont :

BACON Olivier, BAUDOUIN Dominique, DEBAN David, DOUTRELEAU Louis, DUVERGER Daniel, FERNANDEZ Jérôme, FLEURY Marie-Luce, GEORGIADÈS Claude, GIRONNET Estelle, LACAZE Jean, PREVOST Isabelle

Les membres du conseil ainsi désignés ont accepté leurs fonctions. La séance a été levée à 21h15.

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association **Vélo Pays Royannais** du 20 janvier 2020

3/3

Claude Georgiadès


Dominique BAUDOUIN
